

COMMISSION DE DISCIPLINE.

PV N° 22

REUNION DU 22/04/2025

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

Messieurs, BAHLOUL ET ZARZI

ORDRE DU JOUR :

Traitement du courrier.

Affaires disciplinaire

Divers

Séance ouverte à 14h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N°386 : RENC ESM/ASPTTC (S) DU 19/04/2025

Non Déroulement de la Rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu la présence des deux équipes
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 19/04/2025 à 15h00 au stade Messaoud Boudjeriou.
- Attendu qu'après un temps réglementaire impartie à cet effet. L'arbitre a constaté que le terrain ne répondait pas aux normes de la Loi I international (BOARD).
- Absence des accessoires de terrain de jeu (Fillets – Poteaux de corner etc) plus le responsable du stade a refusé la participation de cette rencontre pour non payement des droits.
- Attendu que l'arbitre a fait une juste application de la loi I
- Attendu que l'équipe recevant ESM est chargée de l'organisation générale de cette rencontre.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe ESM pour octroyer le gain du match au club ASPTTC qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Défalcation d'un point à l'équipe ESM.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club (ESM) payable avant le 12/05/2025.

DOSSIER TRANSMIS 0 LA cos EN CE QUI LA CONCERNE..

AFF N° 387 : RENC WRDC/CAK (S) DU 18/04/2025

- BENMEBAREK Chihabeddine lic N° 0110 (CAK)
Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 388 :RENC ESB/EMC (S) DU 19/04/2025

- OURAS Djemai lic N° 1092 (ESB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOULFERMAS Mouad lic N° 0966 (EMC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 389 : RENC CRBAA/CREC (S) DU 18/04/2025

- FELTANE Mossab Med Cherif lic N° 1385 (CREC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 390 : RENC CMB/CBDM (S) DU 18/04/2025

- DEGDEG Achraf lic N° 0738 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- AFRI Houssam eddine lic N° 3342(CMB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUOUDEN Issam lic N° 0812 (CBDM) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ZEMAR Abdellah Mehdi lic N° 0932 (CBDM)
Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 391 : RENC ADM/CRBB (S) DU 18/04/2025

- BOUKHALEF Merouane lic N° 1269(ADM) 4 M/F pour comportement anti-sportif exclu et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.
- MAAMRI Abdelala lic N° 0048 (CRBB) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUCHICHA Zakaria lic N° 0040 (CRBB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- REGUIG Abderaouf lic N° 0060 (CRBB) Avertissement pour anti-jeu.

AFF N° 392 : RENC CRAC/MBSC (S) DU 18/04/2025

- ABBEKKA Med El Hadi lic N° 0856 (CRAC)
Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUDOUKHA Mourad lic N° 0702 (CRAC)
Avertissement pour jeu dangereux.
- LATOUI Abderahmane lic N°1031 (MBSC)
Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N°393 : RENC ADC/USGA (S) DU 19/04/2025

- GHERZOULI Zineddine lic N° 0287 (USGA)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 394 : RENC URBH/CREG (S) DU 19/04/2025

- CHEROUANA Mouaad lic N° 1690 (URBH) Avertissement pour anti-jeu.
- AFRI Brahim lic N° 1375 (URBH) Avertissement pour jeu dangereux.
- NACHOUACHE Amer lic N° 1124 (URBH) Avertissement pour jeu dangereux.
- AYOUB Boudmag lic N° 1397 (CREG) Avertissement pour jeu dangereux.
- GHADAB Sami lic N° 1295(CREG) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- Avertissement pour comportement anti-sportif à Monsieur GHERNOUG Larbi Entraîneur du club CREG (Seniors).

AFF N° 395 : RENC USK/UCBI (S) DU 18/04/2025**Non déroulement de la rencontre**

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu la présence des deux équipes.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 18/04/2025 à 16h00 au stade ABED HAMDANI Khroub.
- Attendu qu'après un temps réglementaire L'arbitre a constaté que le terrain est occupée par la ligue régionale.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :**La Rencontre sera programmée a une date ultérieure .****AFF N° 396 : RENC CBDM/UCBI (J) DU 19/04/2025**

- MAKHLOUF Haroun Lic N° 0274 (CBDM) Avertissement pour contestation de décision et amende de 1500.00 DA est infligée au club.
- NIZAR Ouassim lic N° 0289 (CBDM) 02 M/F pour insultes envers officiels en fin de partie et amende de 7000.00 DA est infligée au club.
- CHABANE Moncef lic N° 1060 (UCBI) Avertissement pour contestation de décision et amende de 1500.00 DA est infligée au club.

AFF N° 397 : RENC CMB/CSB (J) DU 18/04/2025

- BAROURI Salim lic N° 0320 (CMB) Avertissement pour anti-jeu.
- BOUCHOUIT Ahmed islam lic N° 4003(CSB) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 398 : RENC CRBAA/USK (J) DU 19/04/2025

- BENHASNA Lokmane lic N° 0537 (CRBAA) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUGHERARA Firas lic N° 1188 (USK) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 399 : RENC CRAC/EMC (J) DU 19/04/2025

- MESFAR Adem lic N° 1677 (CRAC) Avertissement pour jeu dangereux.
- ALMI Hamza Med Amine lic N°1544 (CRAC) Avertissement pour jeu dangereux.
- FILALI Iyad lic N° 3063 (CRAC) Avertissement pour jeu dangereux.
- MAHCENE Med Imadeddine lic N° 1548 (CRAC) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.
- LABIOD Med Tahar lic N° 0380 (EMC) Avertissement pour jeu dangereux.
- ZIADI Chibane koussai lic N° 0789 (EMC) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N°400 : RENC USGA/CREG (J) DU 18/04/2025

- ROUABAH Chahine lic N° 2985 (USGA) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SOUMALI Med Moumene Billah lic N° 2971 (USGA) Avertissement pour contestation de décision et amende de 1500.00 DA est infligée au club.
- GHEDDAB Med Lamine lic N° 1309 (CREG) Avertissement pour contestation de décision et amende de 1500.00 DA est infligée au club.
- BARECHE Aymene lic N° 1763 (CREG) 2 M/F pour comportement anti-sportif.(insultes envers officiels et amende de 7000.00 DA est infligée au club.
- AFF N° 401 : RENC CAK/ESB (J) DU 18/04/2025
- KHENZAI Abdelouadoud lic N° 0014 (CAK) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- KHELLAF Ayoub lic N° 0065 (CAK) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 402 : RENC MOC/ESM (J) DU 18/04/2025**Non déroulement de la rencontre**

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale le non déroulement de la rencontre.
- Vu la présence des deux équipes sur le terrain.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 18/04/2025 à 14h30 au stade ben badis.

Non déroulement de la rencontre

- Attendu qu'après un temps réglementaire L'arbitre a constaté que l'absence du Médecin la rencontre ne s'est pas déroulée.
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est imputable à l'équipe MOC (équipe recevante)

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe MOC pour octroyer le gain du match au club ESM qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club (MOC) payable avant le 18/05/2025.

DOSSIER TRANSMIS A LA COS EN CE QUI LA CONCERNE

AFF N° 403 : RENC ADC/CREC (J.C.M) DU 18/04/2025

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent les absences des catégories jeunes du club CREC (J.C.M) .
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner matchs perdu par pénalité à l'équipe CREC (J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club ADC qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts pour chaque catégories .
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CREC Pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le 18/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 404 : RENC ASPTTC/MBC (J) Du 19/04/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe MBC sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe MBC pour octroyer le gain de match au club ASPTTC qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club MBC payable avant le 19/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 405 : RENC WRDC/MBSC (J.C.M) DU 18/04/2025

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent les absences des catégories jeunes du club WRDC (J.C.M) .
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner matchs perdu par pénalité à l'équipe WRDC (J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club MBSC qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts pour chaque catégories .
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club WRDC Pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le 18/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 406 : RENC RBC/ESHB (C) DU 19/04/2025

- BENGUERBA Samy lic N° 0547 (RBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BESSIKRI Yahia lic N° 1115 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 407 : RENC CBDM/UCBI (C) DU 19/04/2025

- BELMOURES Anas Rahman lic N° 3586 (UCBI) Avertissement pour contestation de décision et amende de 1500.00 DA est infligée au club.

AFF N° 408 : RENC CAK/ESB (C) DU 18/04/2025

- REDJEM Amine Abderahmane lic N° 1813 (CAK) Six (06) Mois de suspension fermes pour tentatives d'agression envers arbitre officiels et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- MAOUI Wail lic N° 1607(CAK) 4 M/F pour insultes envers officiels plus blasphèmes envers dieux exclu et amende de 7000.00 DA est infligée au club.
- BIDI Ishak Abdellah lic N° 0067 (CAK) 2 M/F pour agression envers adversaire exclu et amende de 1500.00 DA est infligée au club.
- RAHMOUNI Yahia Baha eddine lic N° 0155 (CAK) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- DIB ROSTOUM Abdelillah lic N° 0772 (ESB) Avertissement pour anti-jeu.
- BOUCHACHOUA Yakoub lic N° 0770 (ESB) Avertissement pour jeu dangereux.
- KESSIR Djoued lic N° 0750 (ESB) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.

AFF N° 409 : RENC CRBAA/USK(C) DU 19/04/2025

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu que l'équipe USK se présente sur le terrain avec un effectif de 10 Joueurs .

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe USK pour octroyer le gain du match au club CRBAA qui marque (03) trois points et (03) trois buts.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club USK payable avant le 19/05/2025.

AFF N° 410 : RENC USGA/CREG (C) DU 18/04/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe USGA sur le terrain.
Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe USGA pour octroyer le gain de match au club CREG qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club USGA payable avant le 18/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 411 : RENC ASPTTC/MBC (M) DU 19/04/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent Le non déroulement de la rencontre.
Vu que l'équipe MBC se présente sur le terrain avec un effectif de 07 Joueurs
Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe MBC pour octroyer le gain de match au club ASPTTC qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts
- Amende de 5.000.00 DA est infligée au club MBC payable avant le 19/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

La commission de discipline